

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 31 Mai 2016

Étaient présents : Mme BOQUET, Mme BOUTIGNY, Mme FLOURY, Mme LEBAS, Mme LEROY, Mme MAILLARD, M. BELLONCLE, M. BOUDIER, M. DUHAMEL, M. HAUZAY, M. JAUDRIAT, M. LAVENU, M. LENOBLE et M. LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MAILLARD

Absents excusés : M. Denis LECORDIER

Pouvoirs : Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de M. LECORDIER

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Avril 2016**

ÉCOLE :

- Compte-rendu de la commission scolaire
 - Modalités d'inscription
 - Prestataire de cantine
 - T.A.P. : tarifs
 - Fête de l'école et distribution des prix

COMPTABILITÉ :

- ☞ Fonds d'aide aux jeunes du département
- ☞ Fonds de concours de la communauté de communes Caux-Estuaire
- ☞ Décision modificative

URBANISME :

- ❖ Révision du PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- ❖ Cession du terrain détenu par Caux-Estuaire au lotissement rue des écoliers

TRAVAUX DE VOIRIE :

- Affaissement rue du Comte Louis Hocquart de Turtot
- Travaux rue de La Motte
- Nouveaux indices de cavité souterraine

SECRÉTARIAT :

- Changement de logiciel

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Aménagement du secrétariat de mairie : devis électricité et informatique
- Réunion des artisans intervenant dans l'aménagement de la mairie
- Logement de fonction

SALLE POLYVALENTE :

↳ Révision du règlement et des tarifs

GESTION DU PERSONNEL :

- Prolongation de l'arrêt de travail de M. TOXÉ
- Remplacement de Mme ADREIT
- Contrat de Mélissa LEVASSEUR

DIVERS :

- * Véhicule communal et remorque
- * Destruction des nids de guêpes
- * Tirage au sort des jurés d'assises

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 6 Avril 2016 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

École – Compte-rendu de la commission scolaire du 8 avril 2016

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme LEBAS, adjointe aux affaires scolaires afin de faire le compte-rendu de la commission scolaire qui s'est déroulée le 8 avril 2016.

Mme LEBAS explique que plusieurs sujets ont été abordés pendant cette réunion.

Au sujet des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), la commission avait convenu de faire un questionnaire afin d'évaluer le nombre d'enfants qui s'inscriront aux TAP à la rentrée de septembre 2016 dans le but d'engager uniquement le nombre d'intervenants nécessaires. Les réponses font ressortir une prévision de 30 enfants inscrits en primaire et 14 enfants inscrits en maternelle sachant que quatre familles parmi les nouveaux inscrits n'ont pas pu être contactées. Mme LEBAS explique qu'il faut donc prévoir trois intervenants en primaire. Les prestataires seront reçus début juillet par Mme LEBAS et Mme BOUTIGNY.

Mme LEBAS explique également que la question des tarifs des TAP a été abordée. La commission propose ainsi une augmentation de cinq euros sur le tarif annuel soit 110 € au lieu de 105 € pour les primaires et 75 € au lieu de 70 € pour les maternelles. Cela équivaut à 14 centimes de plus par jeudi et par enfant.

M. LETHUILLIER exprime son désaccord par rapport à cette proposition car il s'agit d'une charge financière supplémentaire pour les familles. Mme LEBAS explique que la commune propose des activités de qualité aux enfants et que Gommerville est quasiment la seule commune du territoire de Caux-Estuaire à ne pas avoir augmenté ses prix depuis 2014.

La commission propose de changer les modalités d'inscription Garderie, TAP et Cantine. Les dossiers d'inscription à la cantine, aux TAP et à la garderie ainsi que les dossiers de pré-inscription aux activités Ludisports seront distribués mi-juin par les enseignantes et seront à rendre en mairie avant les vacances d'été.

La commission a également souhaité remettre en concurrence le prestataire de restauration scolaire. Mme LEBAS a contacté « La Normande » et « Cuisine Evolutive » et expose les tarifs proposés à l'unité.

| | Isidore | | La Normande | Cuisine Evolutive |
|-----|--------------|----------------------|-------------|-------------------|
| | tarif actuel | Nouvelle proposition | | |
| HT | 2,69 € | 2,40 € | 2,38 € | 2,35 € |
| TTC | 2,83 € | 2,53 € | 2,51 € | 2,48 € |

Mme LEBAS explique que les trois sociétés proposent des produits en filière courte. Elle précise que l'offre de la société « La Normande » propose en plus la formation du personnel au HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des dangers (biologiques, chimiques et physiques) - points critiques pour leur maîtrise), formation obligatoire d'un montant de 420 €.

Mme LEBAS informe le conseil municipal que la Fête des Prix aura lieu le samedi 25 Juin 2016 à partir de 10h30 à la salle polyvalente. L'ensemble des membres du conseil municipal est cordialement invité.

La fête des TAP aura lieu, quant à elle, le jeudi 30 Juin 2016 à partir de 14h30 à la salle polyvalente. L'inauguration de la fresque murale du restaurant scolaire aura lieu en fin d'après-midi. Les conseillers municipaux sont également invités.

Concernant le toboggan dans la cour de récréation qui devait être changé, il s'avère que seules les pièces en bois sont à changer, ce qui représentera une économie pour la commune.

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| Tarification des TAP | Délibération N° 2016-018 |
|-----------------------------|-------------------------------------|

Vu la proposition de la commission scolaire en date du 8 avril 2016,
Considérant le coût que représentent les Temps d'Activités Périscolaires,

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour 1 voix contre),

Par délibération

***Décide** d'augmenter le prix des temps d'activités périscolaires (TAP) à partir de la rentrée 2016-2017.*

***Fixe** les tarifs comme suit par enfant et par année scolaire à 75 € pour les enfants scolarisés en classe maternelle et 110 € pour les enfants scolarisés en classe primaire.*

| | |
|---|-------------------------------------|
| Prestataire de repas de cantine scolaire | Délibération N° 2016-019 |
|---|-------------------------------------|

Vu les différentes propositions commerciales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération

***Accepte** la proposition commerciale de la société La Normande pour un prix par repas « 5 composantes sans pain » à 2,38 € HT soit 2,511 € TTC,*

***Autorise** Mme le Maire à signer le contrat y afférent pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,*

***Donne pouvoir** à Mme le Maire afin de résilier le contrat actuel auprès de la société Isidore Restauration.*

| | |
|---|-------------------------------------|
| Comptabilité – Fonds d'aide aux jeunes | Délibération N° 2016-020 |
|---|-------------------------------------|

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération

***Décide** d'adhérer au Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2016 sur la base 0,23 € par habitant soit 165,37 € pour 719 habitants.*

| | |
|--|-------------------------------------|
| Fonds de concours de fonctionnement | Délibération N° 2016-021 |
|--|-------------------------------------|

Mme BOUTIGNY rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2000 la commune de Gommerville fait partie de la Communauté de Communes de Caux Estuaire.

Compte tenu du désengagement des partenaires financiers et dans un contexte de difficultés financières pour le bloc communal du fait de la diminution de recettes considérées jusqu'alors comme garanties et des prélèvements imposés par l'Etat au titre de la déduction du déficit public, le Conseil Communautaire de Caux Estuaire a décidé de reconduire le fonds de concours de fonctionnement destiné à aider les communes de notre territoire à financer leurs dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de ce fonds de concours, la commune de Gommerville peut bénéficier de ce fonds à hauteur de 6 494,88 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours de fonctionnement pour les opérations listées ci-après pour un montant total de 6 494,88 €.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Caux Estuaire du 14 décembre 1998 modifiés par arrêté préfectoral du 17 juillet 2013, du 9 septembre 2013, et du 30 octobre 2013 ;

Vu L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale ;

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16 V ;

Considérant que la commune de Gommerville finance des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et au fonctionnement courant des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, église) pour un montant de 6 494,88 €

Considérant que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Caux Estuaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération

Demande le versement du fonds de concours de fonctionnement en vue du financement des dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement courant des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, église) pour un montant de 6 494,88 €,

Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

| | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Décision modificative | Délibération N° 2016-022 |
|------------------------------|-------------------------------------|

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget primitif 2016 pour effectuer les écritures de cession de la débrouailleuse ne sont pas nécessaires. Elle propose donc d'effectuer la décision modificative suivante :

| | | | |
|--------------|--------------------------|---|--------------------|
| D 042 | Compte 675 | Valeur comptable des immobilisations cédées | - 415,00 € |
| D 040 | Compte 192-0001 | Moins-values sur cessions d'immobilisations | - 315,00 € |
| D 022 | Compte 022 | Dépenses imprévues | 100,00 € |
| R 040 | Compte 21578-0001 | Immo. Autre matériel et outillage de voirie | - 415,00 € |
| R 042 | Compte 7761 | Diff. Sur réalisations (-) repris. Au cpte de résu | .- 315,00 € |
| R 024 | Compte 024-0001 | Produits des cessions | 100,00 € |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de prendre la décision modificative susmentionnée.

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme MAILLARD concernant la Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Mme MAILLARD rappelle que par délibération n°2015-051 en date du 26 Novembre 2015, la commune a prescrit la révision de son PLU dans le but, entre autres, de le mettre en conformité avec les dernières lois d'urbanisme.

La commission urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur les compléments et sur les mises à jour, à apporter au rapport de présentation et pour proposer au conseil municipal, un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celui-ci est présenté en séance, à l'ensemble des membres du conseil.

Mme MAILLARD explique de manière synthétique, qu'en comparant ce projet au PADD du PLU actuellement en vigueur, les principaux points qui évoluent sont les suivants :

- l'intégration des thématiques paysagères et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- la définition d'orientations générales concernant l'habitat et le développement des communications numériques,
- La définition d'objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Sur ce dernier point, Mme MAILLARD explique que :

- le potentiel constructible dans les dents creuses (parcelles non bâties entre deux parcelles bâties),
- le potentiel de densification des espaces déjà construits (division d'un ou plusieurs lots à bâtir sur une parcelle déjà construite), ainsi que,
-le potentiel d'espaces et bâtis mutables (c'est-à-dire pouvant changer de destination),
ne suffisent pas pour envisager une stabilisation du nombre d'habitants sur la commune.

Elle demande aux membres du conseil de s'exprimer sur les attentes de chacun quant au développement de la commune.

Mme BOUTIGNY informe le conseil qu'elle a reçu une demande d'une administrée qui souhaiterait construire une habitation dans un corps de ferme. M. DUHAMEL explique qu'une telle autorisation équivaldrait à favoriser le mitage des habitations. Aussi, les clos-masures sont des entités patrimoniales qu'il faut préserver et il faut donc donner des contraintes pour ne pas perdre cette typicité du pays de Caux.

Mme MAILLARD rappelle que le conseil doit prendre une décision concernant l'objectif du nombre d'habitants envisagé sur la commune d'ici à 10 ans, car de ce nombre vont découler les choix et orientations générales en matière d'habitat, de constructibilité et d'organisation de l'espace. Tous les présents s'accordent à dire, qu'il faut à minima maintenir la population, voire l'augmenter légèrement, notamment pour maintenir les effectifs d'enfants scolarisés sur la commune et

éviter toute fermeture de classe. Il est donc important de pouvoir offrir des possibilités de construction sur la commune.

Mme MAILLARD explique que les dents creuses (parcelles non bâties entre deux parcelles bâties) ne suffisent pas pour stabiliser la population.

Mme BOUTIGNY informe le conseil qu'elle a reçu une demande d'une administrée qui souhaiterait construire une habitation dans un corps de ferme. M. DUHAMEL explique qu'une telle autorisation équivaldrait à favoriser le mitage des habitations. Aussi, les clos-masures sont des entités patrimoniales qu'il faut préserver et il faut donc donner des contraintes pour ne pas perdre cette typicité du pays de Caux.

Mme MAILLARD explique que le conseil doit prendre une décision concernant l'objectif du nombre d'habitants à 10 ans.

M. DUHAMEL explique qu'il faudrait étudier la possibilité pour la commune de faire une réserve foncière. Il souhaiterait également une intégration plus affirmée de la trame verte et bleue comme a pu le faire la commune des Loges. M. DUHAMEL exprime également qu'il faudrait faire un état des lieux de la qualité environnementale de la commune ainsi qu'un audit énergétique.

Mme MAILLARD et M. BELLONCLE précisent que des volontés environnementales sont déjà exprimées dans le PADD, notamment dans l'objectif quatre.

M. LAVENU rappelle que le PLU demande la plantation d'essences locales mais qu'il voit toujours des plantations de thuyas par exemple. Pire, des abattages de haies classées ont eu lieu sans donner lieu à une nouvelle plantation. Il s'interroge : qui doit faire respecter cela ?

Mme BOUTIGNY précise qu'elle peut, en tant que maire, dresser un procès-verbal mais qu'elle n'a pas toujours les moyens d'agir.

M. DUHAMEL explique qu'il ne faut pas toujours voir les choses sous l'angle de la répression mais qu'il faudrait aborder le problème sous l'angle de la sensibilisation.

Mme MAILLARD explique que la volonté de préserver les haies, et notamment celles des clos-masures, est exprimée dans le PADD. La préservation et l'amélioration de la trame verte et bleue, bien que déjà énoncée dans le PADD, sera mise plus en avant dans le rapport de présentation.

Le débat est clos.

Mme BOUTIGNY rappelle au conseil municipal que la commune a engagé la procédure pour intégrer la voirie du lotissement des écoliers dans le domaine public communal. La parcelle ZB 44 d'une contenance de 406 m² accueille la voirie d'accès au lotissement par la rue de la Gare et est actuellement la propriété de la communauté de communes Caux-Estuaire.

Caux- estuaire propose de :

- céder à titre gratuit l'emprise de la voirie issue de la parcelle ZB 44 à la commune de Gommerville ;
- constituer une servitude de passage pour les réseaux reliant ses ouvrages hydrauliques ;
- prendre à sa charge les frais d'acte et de division parcellaire.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Caux Estuaire du 14 décembre 1998 dont la dernière modification a été fixée par arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1042 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 1311-13 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2007 déclarant d'utilité publique la réalisation des aménagements sur le Bassin Versant de Gommerville Bourg ;

Considérant la délibération n°2015-039 en date du 10 Novembre 2015 visant l'incorporation dans son domaine public communal de la voirie du lotissement par la Commune de Gommerville ;

Considérant que l'emprise de la parcelle cadastrée section ZB n° 44 accueille la voirie d'accès au lotissement communal et n'a pas d'utilité pour les ouvrages de lutte contre les inondations, autre que la canalisation existante ;

Considérant la nécessité de constituer une servitude de passage en tréfonds pour les réseaux de Caux Estuaire reliant ses ouvrages hydrauliques ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération

Accepte la cession à titre gratuit de l'emprise de la voirie issue de la parcelle cadastrée section ZB n°44 d'une contenance de 406 m² de la part de la communauté de communes Caux-Estuaire,

Accepte la constitution d'une servitude de passage en tréfonds, à titre gratuit, au profit de l'emprise restante de la parcelle cadastrée section ZB n°44 et de la parcelle cadastrée section ZB n°45 ;

Dit que les frais d'acte et de division parcellaire seront pris en charge par la communauté de communes Caux-Estuaire ;

Autorise Madame le Maire à signer l'acte administratif.

Voiries

Mme BOUTIGNY explique que les travaux rue de la Motte devraient débuter le 2 juin 2016. C'est l'entreprise Gagneraud qui a été mandatée par le Syndicat d'eau de St Romain pour réaliser le comblement. Celui-ci est entièrement pris en charge par le syndicat d'eau.

Mme BOUTIGNY évoque également l'affaissement rue du Comte Louis Hocquart de Turtot qui s'est déclaré le 6 Mai 2016. Veolia est intervenue en urgence et a comblé le trou, la direction des routes a mis en place une signalisation adéquate. La SANE Serc a effectué un passage caméra : le réseau pluvial est sain. Le 2^{ème} passage caméra, cette fois ci sur le réseau des eaux usées, a révélé la présence d'une canalisation en PVC.

Mme BOUTIGNY attend le rapport de la SANE Serc qu'elle enverra, dès réception à Caux-Estuaire. Un test d'étanchéité de cette canalisation sera demandé auprès du syndicat d'eau.

Indices de cavités

Mme le Maire informe le conseil municipal que M. RIBET, maire honoraire, lui a signalé plusieurs affaissements survenus sur des parcelles exploitées par son fils. Mme BOUTIGNY et Mme MAILLARD vont demander à Monsieur Ribet de matérialiser son témoignage par la rédaction d'un document daté et signé, attestant sur l'honneur du constat d'effondrements et les localisant précisément sur un plan. Ce témoignage sera ensuite transmis pour validation à la DDTM, puis définitivement validé lors d'un prochain conseil municipal pour être ajouté à l'inventaire communal des vides et indices de vides.

Logiciel du secrétariat de mairie

Délibération
N° 2016-024

Mme BOUTIGNY explique au conseil municipal la nécessité de changer de logiciel informatique pour le secrétariat de mairie. Avant de laisser la parole à Annabelle DEHÉDIN, secrétaire de mairie adjointe, elle exprime le souhait que le conseil municipal prenne en compte le point de vue des secrétaires de mairie car il s'agit de leur outil de travail au quotidien.

Mme DEHÉDIN explique au conseil municipal qu'elle et sa collègue travaillent actuellement sur le logiciel CIL. Les mises à jour de ce logiciel cesseront au 1^{er} janvier 2017. Il faut donc changer de logiciel.

Les secrétaires de mairie ont rencontré deux sociétés, la société CAUX-FORMATIQUE qui a présenté de logiciel Horiz(on)-line de JVS Mairistem (société actuellement en charge de la maintenance du logiciel CIL) et la société COSOLUCE qui a présenté le logiciel Coloris.

Mme DEHÉDIN présente un comparatif des prix de ces deux logiciels ainsi qu'un estimatif du logiciel e-magnus de Berger-Levrault.

| | | CIL (logiciel actuel) | JVS | MAGNUS | COSOLUCE |
|---|------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Installation/reprise des données | | | 690,00 | 408,00 | 630,00 |
| Acquisition des logiciels (Année N) | Fonctionnement | | | | 473,20 |
| | Investissement | | 1 093,20 | 1 612,62 | 841,24 |
| | Récupération de TVA | | 143,58 | 211,80 | 110,50 |
| | COÛT TOTAL REEL | | 949,62 | 1 400,82 | 1 203,94 |
| Maintenance (Année N+1 et suivantes) | Fonctionnement | 1 139,63 | 834,00 | 1 337,00 | 473,20 |
| | Investissement | | | | 841,24 |
| | Récupération de TVA | | | | 110,50 |
| | COÛT TOTAL REEL | 1 139,63 | 834,00 | 1 337,00 | 1 203,94 |
| Formation | Nombre de jours | | 2 | 2 | 3,5 |
| | Montant | | 1 500,00 | 1 296,00 | 1 155,00 |

Mme DEHÉDIN explique que le logiciel JVS, qu'elle connaît un peu présente de nombreuses fonctionnalités mais est peu intuitif.

Le logiciel Cosoluce est très complet, très intuitif et est doté de fonctionnalités supplémentaires (gestion des congés et absences des agents, déclaration des données sociales en début d'année, facturation de la cantine et de la garderie, imprimés administratifs, ...). Ce logiciel est prêt pour les liaisons dématérialisées à venir dans le futur. Trois jours et demi de formation sont proposés pour sa mise en place. Les interlocuteurs sont basés essentiellement en Normandie et connaissent le travail de secrétariat de mairie.

Côté financier, le coût est sous la forme d'un abonnement dont 64 % est imputable en investissement ce qui permet de récupérer une partie de la TVA et d'avoir moins d'impact sur le budget de fonctionnement. Il n'y a pas de coût supplémentaire pour l'installer sur d'autres postes informatiques. Pour la formation, il y a possibilité de mutualiser avec des collectivités voisines qui vont migrer vers ce logiciel.

Vu les différents devis présentés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte le devis de la société Cosoluce pour le logiciel Coloris comprenant le pack Optima (soit les modules Nuances (Accueil), Corail (Comptabilité), Ambre (Budget), Rubis (Dette), Ivoire (inventaire), Parme (paies), Saphir (simulations charges du personnel), Polychrome

(population et recensement militaire), Electra (liste électorale), Fluo (facturations), Prisme (tableau de bord des élus), Perle (plannings), Carmin (imprimés administratifs), Safran (dossiers et courriers), Carbone (contacts), Réglisse (registre des délibérations et arrêtés)), le module Cyan (Etat-Civil) et le module Ebène (cimetière) pour un tarif annuel de 1 095,37 € HT ;

Accepte la récupération des données du logiciel CIL actuel pour un montant de 450,00 € HT ;

Accepte l'installation et le paramétrage du logiciel Coloris pour un montant de 75,00 € HT ;

Accepte la formation aux différents modules sur trois jours et demi pour un montant maximum de 550,00 € HT la journée et de minimum 125 € HT la journée ;

Autorise Madame le Maire à signer le devis et le contrat afférent ;

Mandate Madame le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la résiliation du logiciel actif ;

Mandate Madame le Maire pour faire le nécessaire pour mutualiser les formations sur le logiciel avec d'autres collectivités.

| | |
|---|-------------------------------------|
| Aménagement de la mairie - Electricité | Délibération N° 2016-025 |
|---|-------------------------------------|

Mme BOUTIGNY donne la parole à Mme LEROY en charge du dossier.

Mme LEROY précise que suite au dernier conseil municipal, elle a contacté l'entreprise VOLTA pour établir un troisième devis concernant l'électricité dans le cadre de l'aménagement du secrétariat de mairie.

Elle présente ainsi deux devis comparables :

- celui de Caux-Electricité s'élève à 5 059,53 € HT ;
- celui de Volta s'élève à 4 893,09 € HT.

Vu les différents devis présentés,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (12 voix pour, une voix contre et deux abstentions),

Par délibération

Accepte le devis de la société Caux-Electricité dans la cadre du réaménagement de la mairie pour un montant de 5 059,53 € HT ;

Autorise Madame le Maire à signer le devis et le contrat afférent.

| | |
|--|-------------------------------------|
| Aménagement de la mairie - Informatique | Délibération N° 2016-026 |
|--|-------------------------------------|

Mme BOUTIGNY donne la parole à M. BELLONCLE en charge du dossier.

M. BELLONCLE rappelle au conseil municipal que la société Initio Informatique avait suggéré la mise en place d'un serveur puis d'un switch. Après s'être renseigné auprès du commercial de la société Cosoluce (pour le nouveau logiciel de la mairie), il s'avère que cela n'est pas nécessaire.

La société Cosoluce a proposé un module supplémentaire (Opaline) concernant la sauvegarde externalisée des données.

M. BELLONCLE propose au conseil municipal d'accepter partiellement le devis d'Initio Informatique pour l'acquisition d'un switch et d'étudier la proposition de sauvegarde des données quand le nouveau logiciel de la mairie sera installé.

Vu les différentes propositions,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Accepte en partie le devis de la société Initio Informatique pour la fourniture et la pose d'un switch pour un montant de 160,00 € HT ;

Autorise Madame le Maire à signer le devis et le contrat afférent.

Aménagement de la mairie – Réunion des artisans

Mme BOUTIGNY informe le conseil qu'elle va convier l'ensemble des artisans retenus pour le chantier du réaménagement de la mairie (Entreprises LEMERAY, LEROY, PAUMIER et Caux-électricité) à une réunion le mardi 28 juin 2016 à 19h00. Cela permettra de fixer une date de début de chantier, espérée à l'automne, et de coordonner l'action de chacun des artisans.

Logement de fonction

Mme BOUTIGNY fait savoir que les locataires qui occupaient le logement de fonction de l'école depuis 1998 ont quitté les lieux courant avril. Elle fait visionner l'état actuel de l'appartement via des photos prises par Mme LEROY et diffusées par vidéoprojecteur.

Pour elle, ce logement n'est pas digne d'être loué en l'état.

Mme BOQUET s'interroge si cela ne serait pas moins coûteux de le vendre. Mme BOUTIGNY répond que ceci est impossible car le logement est « communicant » avec l'école et que l'un des bâtiments abrite la cuve à fioul pour le chauffage de l'école.

Mme le Maire propose de constituer un groupe de travail sur le sujet pour déterminer quels travaux sont à prévoir et pour quel coût. Elle rappelle que certains travaux pourraient être faits par les conseillers, l'agent communal et /ou une entreprise de réinsertion.

M. DUHAMEL, M. LAVENU, M. LECORDIER, M. HAUZAY et Mme LEROY formeront ce groupe de travail.

Il est convenu d'une visite du logement de fonction par l'ensemble du conseil municipal le samedi 11 juin à 9h00.

Salle polyvalente

Suite aux incidents rencontrés au début du mois de mai avec une location de la salle polyvalente à des personnes n'habitant pas la commune, Mme BOUTIGNY demande au conseil municipal s'il souhaite maintenir la location de la salle aux personnes hors commune.

Mme FLOURY répond qu'il faut maintenir cette possibilité car sinon cela représenterait un gros manque à gagner pour la commune et que celle-ci ne peut pas se le permettre.

Mme LEBAS explique qu'elle a fait le calcul. En prenant l'exemple de 2016, cela reviendrait à perdre environ 4 500 € de location de salle.

Mme MAILLARD demande s'il est possible de restreindre la location aux habitants de Caux-Estuaire. Mais elle s'interroge si cela n'est pas discriminatoire.

Mme BOUTIGNY demande la constitution d'un groupe de travail pour revoir les tarifs et certains points du règlement qui demandent à être revus.

Le groupe de travail est constitué de Patricia LEBAS, Romain BELLONCLE, Arnaud LENOBLE, Karine BOQUET, Florence LEROY, Rachel FLOURY. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu début juillet.

M. LETHUILLIER demande s'il ne faudrait pas réduire le nombre de locations gratuites pour les associations. Mme BOUTIGNY explique qu'elle n'y est pas favorable puisque que les associations gommervillaises ne perçoivent plus de subventions depuis quelques années. Mme LEBAS émet l'idée de faire payer aux associations la casse de vaisselle.

Ressources Humaines - Factotum

Mme BOUTIGNY informe le conseil municipal du renouvellement de l'arrêt malade de M. TOXÉ jusqu'au 31 Juillet 2016. David SIMON donnant satisfaction, son contrat est renouvelé.

Ressources Humaines - Mme ADREIT

Mme BOUTIGNY informe le conseil municipal que Mme ADREIT qui s'occupe du ménage à l'école et à la mairie, doit subir une opération chirurgicale début juillet. Il faut donc procéder à son remplacement à partir de la dernière semaine de juin.

M. LAVENU demande s'il est possible d'engager une société de nettoyage. Mme LEROY approuve cette idée.

Ressources Humaines - Mélissa LEVASSEUR

Mme BOUTIGNY informe le conseil municipal que Mélissa LEVASSEUR a actuellement deux contrats : un contrat d'adjoint d'animation pour la garderie et un contrat d'adjoint d'animation pour la cantine. Mme le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour la reprendre sous contrat à partir de la rentrée de septembre 2016 et s'il est d'accord de regrouper les deux contrats en un seul.

Le conseil municipal donne son accord de principe. La délibération sera prise après avis favorable du comité technique.

Remorque

Mme le Maire explique que la remorque de la commune est hors d'usage et que M. LECORDIER prête depuis quelques semaines sa remorque personnelle et la propose à l'achat pour la somme de 400 €.

M. JAUDRIAT et M. LAVENU demandent combien coûte une remorque neuve de taille semblable. Mme FLOURY demande si la remorque proposée à l'achat dispose d'une roue de secours.

Le conseil municipal rejette la proposition de M. LECORDIER et souhaite que la commune s'oriente vers une remorque neuve ou une remorque d'occasion chez un professionnel pour bénéficier d'une garantie.

Mme BOUTIGNY mandate M. JAUDRIAT pour la recherche d'une remorque.

Destruction des nids de guêpes

Mme BOUTIGNY propose au conseil municipal de renouveler la convention avec Alloguêpes 76 afin de prendre en charge une destruction de nid de guêpes par foyer et par an.

M. DUHAMEL explique qu'il est contre cette prise en charge par la commune car il faut savoir assumer de vivre à la campagne.

Mme BOUTIGNY explique que cette prise en charge est passée de trois à deux nids de guêpes par an et par foyer puis de deux à un seul nid de guêpes.

Mme BOQUET explique qu'elle rejoint l'avis de M. DUHAMEL.

Mme le Maire propose alors un vote à main levée.

Avec six voix pour, 7 voix contre et deux abstentions, la convention avec Alloguêpes 76 n'est pas renouvelée.

Jurés d'assises

Mme LEBAS explique qu'elle a représenté la commune concernant le tirage au sort des jurés d'assises qui a eu lieu le 20 Mai 2016 dans les locaux de la mairie de Saint Romain de Colbosc.

Contrairement aux années précédentes, la commune a été tirée au sort. Trois électeurs de la commune ont donc été tirés au sort.

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire

Mme BOUTIGNY explique que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la réduction des syndicats intercommunaux. Dans ce cadre, le syndicat intercommunal de ramassage scolaire du canton de St Romain de Colbosc sera donc dissous et Caux-Estuaire reprendra la gestion.

Permanences estivales de la mairie

Comme chaque année, pendant les deux mois d'été, le secrétariat de mairie n'assurera qu'une permanence sur les deux habituelles. Cette année, le secrétariat sera ouvert uniquement le mardi (de 16h30 à 19h00).

Fournitures scolaires

Comme l'année dernière, Caux-Estuaire a demandé aux communes membres de prendre en charge la distribution des fournitures aux collégiens, le collège André Siegfried étant actuellement en travaux. La distribution aura lieu à la mairie le mardi 30 Août 2016 de 16h30 à 19h00.

Questions diverses

M. HAUZAY explique qu'il avait été convenu que l'entreprise MALFAIT devait également entretenir le cimetière autour de l'Eglise mais que cela n'a pas été fait. Mme BOUTIGNY se charge de vérifier ce point.

Mme LEBAS informe le conseil municipal qu'une procédure de reprise des concessions est envisagée. Il faut d'abord mettre à jour le registre. Elle prévient que les habitants ne doivent pas s'inquiéter s'ils voient une personne prendre des photos des tombes. En effet, elle s'occupe de prendre en photo chaque tombe afin d'abonder le registre.

Mme BOUTIGNY souhaite remercier Mme MAILLARD et la commission urbanisme pour le travail qu'elles fournissent pour la révision du PLU. Elle remercie également Florence LEROY et Romain BELLONCLE pour le temps consacré à demander de multiples devis dans le cadre du réaménagement de la mairie. Mme la Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour son implication.

La séance est levée à 22 h 10.

ÉTAT DES PRÉSENCES
De la séance du 31 Mai 2016

| Nom prénom | Présence | Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal) |
|---------------------|-----------------|--|
| BELLONCLE Romain | X | |
| BOQUET Karine | X | |
| BOUDIER Patrick | X | |
| BOUTIGNY Nadine | X | |
| DUHAMEL Sylvain | X | |
| FLOURY Rachel | X | |
| HAUZAY Alain | X | |
| JAUDRIAT Jean-Marie | X | |
| LAVENU Sylvain | X | |
| LEBAS Patricia | X | |
| LECORDIER Denis | | |
| LENOBLE Arnaud | X | |
| LEROY Florence | X | |
| LETHUILLIER Sylvain | X | |
| MAILLARD Stéphanie | X | |